

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 7 JUILLET 2014 à 19h30**

**Etaient présents :** M. Bernard REY, Maire. MMES Sandrine MAZZOTTI, Katia PERRET, Jean BARTHOMEUF, Francis BLOCH, Adjoints au Maire.  
MMES Audrey BLANC-MONOT, Evelyne DOY, Françoise EYRAUD, Josette GUERRIER, Marie LABROSSE, Pascale LABART, MM Pierre-Louis BALLET, Gérard LEFEBVRE, Florent PATIN, Peter WATSON Conseillers municipaux.

**Absents excusés :** /

**Secrétaire de séance :** Peter WATSON

**Convocation faite le :** 30 JUIN 2014

**publiée le :** 30 JUIN 2014

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité, avec les précisions suivantes :

J. BARTHOMEUF, excusé au conseil municipal du 20 juin 2014, indique qu'il n'a pas demandé que l'on vote en son nom contre l'isolation phonique et la réfection de peinture du préau de l'école (partie IV), et donc qu'il est pour, mais qu'il souhaitait simplement la sauvegarde de la fresque sur les murs.

P. WATSON indique qu'un photographe viendra prendre des photos de la fresque afin d'en garder un souvenir.

Le Maire apporte une précision quant à la rédaction du compte-rendu du conseil municipal. Il s'agit d'un compte-rendu synthétique des échanges, il n'est pas une tribune.

### **I – DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET**

1/ En raison de la réalisation du dossier de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme, par le Cabinet BENOIT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de transférer la somme de 2 200.00 € euros du compte 020 « Dépenses imprévues » au compte 202 « Frais liés à la réalisation d'un document d'urbanisme » et de passer les écritures comptables correspondantes.

2/ En raison de la réalisation des travaux d'acoustique et de réfection de peinture du préau de l'école, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de transférer la somme de 8 500.00 € euros du compte 020 « Dépenses imprévues » au compte 2313-301 « Aménagement Ecole » et de passer les écritures comptables correspondantes.

### **II – SECURITE AVENUE DES HELVETES**

Au conseil municipal du 20 juin 2014, la question avait été soulevée concernant le coût de travaux de sécurité sur l'Avenue des Helvètes, qui aurait été inscrit au budget 2012. J. BARTHOMEUF expose, en s'appuyant sur des courriers, divers documents, ce qui a été fait pour la sécurité Avenue des Helvètes au cours des deux dernières mandatures,

en étroite collaboration avec les autorités compétentes, le Conseil Général, la Préfecture, le CERTU ...

Le Conseil Général, propriétaire de la voie, écrit : « Des aménagements de sécurité importants et de qualité ont été réalisés depuis quelques années et ils sont conformes aux préconisations de sécurité routière ... Les accidents sont dus essentiellement au comportement inadapté de quelques conducteurs indisciplinés. »

Suite à un grave accident le 12 juin 2011, la municipalité d'alors s'est immédiatement penchée sur l'étude d'éventuelles nouvelles mesures à prendre.

Elle a demandé, entre autres, à un bureau d'études, le chiffrage de la réalisation d'un plateau surélevé au carrefour avec le chemin des Erables, estimé à 53 000 €, déjà envisagé lors de l'aménagement de cette intersection, et jugé non nécessaire par les services techniques compétents.

Ce projet a été présenté dans les propositions d'orientations budgétaires 2012, mais le conseil municipal de l'époque ne l'a pas retenu, estimant que le coût était très élevé en rapport aux « quelques conducteurs indisciplinés » que cela ne découragerait pas.

Ce plateau surélevé avait également été proposé en PVR au lotisseur du terrain à l'angle du carrefour, qui l'a refusée et qu'il était difficile, voire impossible, de lui faire accepter juridiquement.

Néanmoins, pour renforcer la sécurité à cette intersection, il a été décidé et réalisé, l'installation d'un radar pédagogique avant l'entrée de l'agglomération, de plots lumineux sur les bordures du carrefour, l'achat d'un morceau de terrain pour faire un pan coupé (délibération de 2011) et le déplacement de l'abri bus pour améliorer la visibilité à la sortie du chemin des Erables.

F. BLOCH rejoint l'avis du Conseil Général, il est difficile de faire autre chose. Il n'y a pas d'autres aménagements à faire, il faut agir sur le comportement des personnes.

E. DOY signale que lorsqu'on sort du Chemin de Fétans pour tourner à droite, on est obligé de tourner au milieu de la route sur l'Avenue des Helvétès, ce qui est dangereux.

G. LEFEBVRE demande si les 53 000 € ont été votés au budget de l'année 2012, car dans un article de presse (du 14 mars 2012), l'ancien maire indiquait que cette somme avait été votée pour sécuriser l'Avenue des Helvétès, et qu'une demande de subvention avait été faite.

J. BARTHOMEUF répond que cette somme était seulement indiquée dans les orientations budgétaires, et qu'elle n'a pas été votée dans le budget 2012.

Le maire demande que cet article soit transmis à l'ensemble des conseillers, et que la question de sécurité routière sur l'Avenue des Helvétès soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine commission travaux.

A-B MONOT demande s'il y a des retours sur le radar pédagogique. J. BARTHOMEUF répond que l'on peut avoir une synthèse des vitesses, en se connectant avec un ordinateur au radar, ce qui a été fait une fois.

E. DOY signale qu'une moto circule à vive allure sur l'Avenue des Helvétès, tous les matins, à la même heure. J. BARTHOMEUF fait remarquer qu'un contrôle radar peut être demandé à la gendarmerie.

### III – RYTHMES SCOLAIRES

S. MAZZOTTI rappelle que suite à la réforme des rythmes scolaires, les journées scolaires des enfants de primaire et élémentaire devront comporter 5h-5h15 d'enseignement scolaire.

L'équipe du comité de pilotage (composé de l'équipe enseignante, les représentants des parents d'élèves, des associations (cantine, tôt ou tard) et la municipalité) a donc établi un emploi du temps dans l'esprit de la réforme et dans l'intérêt du rythme de l'enfant.

Les horaires déclarés auprès de l'académie sont :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30 – 11h30 et 13h30 à 15h45.

Le mercredi 9h00 à 12h00

La garderie via l'association tôt ou tard propose de l'accueil :

Les lundi, mardi jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h45 à 18h45

Le vendredi de 7h30 à 8h30 et de 15h45 à 18h45

Le mercredi de 7h30 à 9h00 et de 12h à 13h00.

Une réflexion a été mise en place pour proposer 1h de TAP (Temps d'Activité Périscolaire) de 15h45 à 16h45 les lundi, mardi et jeudi.

L'association Tôt ou Tard, qui gère déjà la garderie, a accepté de porter le projet de mise en place d'un dispositif CLAE (Centre de Loisirs Adossé à l'École), afin que les TAP soient soumis à une prise en charge financière CAF via le coefficient familial.

Suite à une proposition d'assouplissement visant à permettre de regrouper les TAP sur une demi-journée, une nouvelle réflexion a eu lieu.

Une réunion publique a eu lieu en mai, après la diffusion d'un sondage auprès des familles d'enfants scolarisés (54 /80 familles ont répondu), les parents souhaitent ce regroupement en demi-journée le vendredi.

Après concertation des avis sur l'intérêt de l'enfant de ce regroupement de TAP, l'équipe enseignante a émis un avis défavorable. En effet, l'intérêt du rythme de l'enfant (alléger les journées d'école) n'est pas respecté. L'équipe municipale dédiée scolaire est également de cet avis.

Il a été proposé, en présence de Monsieur le Maire, Madame Mazzotti, Madame Laurenson, des membres de l'association tôt ou Tard, et d'une représentante des parents d'élèves de conserver l'emploi du temps initial et d'établir un bilan à la fin de l'année scolaire 2014-2015 (bénéfices/préjudices) sur les enfants de l'école Spinosa.

En effet, si le bilan s'avère « négatif » (enfant + fatigué, les TAP ne fonctionnent pas dans leur forme actuelle,...) la municipalité s'engage à demander l'assouplissement avec le regroupement des heures de TAP en demi-journée.

L'association tôt ou tard a obtenu son agrément jeunesse et sport en juin. Les 1ères inscriptions ont eu lieu à l'école le 26 juin avec 45 inscriptions.

Une deuxième session d'inscription aura lieu le 28 août en Mairie en même temps que l'inscription à l'étude.

Prix une heure de TAP : 1,50€ = prix une heure d'étude.

L'étude étant gérée par la Mairie, les parents viendront s'inscrire, au trimestre, en Mairie. L'étude se déroulera les lundi, mardi et jeudi de 15h45 à 16h45 par groupe de 18 enfants.

Les places sont réservées en priorité aux enfants restant le plus tard à la garderie.

Un mot d'information a été distribué aux enfants jeudi 03/07 pour informer les parents.

Une communication sera faite dans un prochain SBI.

L'association Tôt ou Tard demande pour assurer les activités périscolaires et de garderie une subvention annuelle de 20 000 €. La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) prendra en charge 0,50 € par enfant. Un fonds d'amorçage est également mis en place par le gouvernement.

Le surcoût généré par la mise en place des rythmes scolaires est estimé entre 11 et 15 000 €.

S. MAZZOTTI signale que cette organisation sera mise en place par convention avec Tôt ou Tard pour une année, renouvelable un an.

S. MAZZOTTI et le Maire remercie les bénévoles de Tôt ou Tard pour le travail réalisé pour la mise en place des rythmes scolaires.

E. DOY demande si Tôt ou Tard a repris l'enveloppe financière attribuée à Spinos'Animation pour les jeunes. Le Maire répond que la somme des 4 000 € sera récupérée, et réutilisée pour les jeunes.

Le Maire précise que les nouveaux rythmes scolaires représenteront un coût de 15 € par habitant et par an. Cela n'augmentera pas les impôts des habitants. Des économies seront faites sur d'autres postes pour réaliser ce financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire, et des activités périscolaires de l'école primaire de la commune, pour une période d'observation d'une année.

- DECIDE de signer une convention avec l'Association Tôt ou Tard pour les TAP (qui sera transmise pour avis aux conseillers avant sa signature),

- ACCEPTE la constitution d'une régie de recettes pour l'encaissement des inscriptions aux études surveillées,

- ET HABILITE le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci, l'Adjointe en charge des affaires scolaires, pour signer tout document se rapportant à cette décision.

## **IV – QUESTIONS DIVERSES**

### **A – Points à Temps**

J. BARTHOMEUF informe que suite à l'appel à candidatures, 4 entreprises ont répondu. L'entreprise SN2V de Vonnas a été retenue pour un montant de 14 000 € HT.

Cette entreprise n'a jamais travaillé sur la commune, mais elle remplissait les critères technique et de référence de travail requis comme les autres entreprises candidates.

Une importante économie est à noter : le marché passé s'élève à 16 800 €, et il était prévu 21 000 € au budget. Le Maire précise que dès l'engagement d'un euro, il y aura consultation de plusieurs entreprises.

Les travaux seront réalisés début septembre.

### **B – Commissions CCDSV**

J. BARTHOMEUF met à disposition des conseillers municipaux les compte-rendu des commissions transport, économie et emploi.

M. LABROSSE fait le point sur la commission petite enfance. Constat : trop peu de place pour les jeunes enfants dans les structures de petite enfance.

A noter l'ouverture de logements sociaux à Sainte-Euphémie.

Concernant la commission environnement, tourisme : projet de regrouper les offices du tourisme d'Ars et de Trévoux.

### **C – Commission Jeunes**

M. LABROSSE explique qu'une remise à plat est en cours pour ce qui existe et ce qui est fait pour les jeunes de la commune.

Un projet est en cours pour constituer un conseil municipal des jeunes ou des enfants.

A noter : un match de l'équipe de France lors de la coupe du monde du football, a été retransmis au Mille Club par Spinos'Animation, et sur le parking de la mairie par la Classe en 4 et un groupe de jeunes. Aucun débordement n'a été déploré.

K. PERRET indique qu'elle a trouvé le lendemain du match des bouteilles d'alcool et du verre cassé sous la Halle de l'Espace Chabrier.

### **D – Communication électronique**

F. PATIN indique que suite à la diffusion du SBI spécial fibre optique, la pétition a commencé à être diffusée. Il y a de bons espoirs pour obtenir la fibre en 2015.

La commission communication met à jour régulièrement le site internet de la commune, et prépare actuellement le prochain SBI de la rentrée. Le conseil municipal décidera de la périodicité des SBI.

### **E – Informatique Mairie**

Un état des lieux du parc informatique de la mairie est en cours. Le Maire précise que l'objectif est d'avoir un vrai serveur, pour sécuriser les données, et hiérarchiser les accès.

### **F – Subventions aux associations**

Un point sera fait pour le versement des subventions aux associations.

### **G – Prêt de matériel**

Le prêt de matériel est centralisé par P-L BALLEET. Le prêt de matériel est gratuit pour les associations spinosiennes. Aucun prêt pour les particuliers.

Le Maire précise que si une association spinosienne emprunte du matériel à une commune voisine, c'est le service technique de la commune qui se charge de récupérer le matériel. Si le matériel est prêté à une association extérieure, c'est le service technique de la commune extérieure qui viendra chercher le matériel.

## **H – SMICTOM**

P-L BALLETT indique qu'il manque un point d'apport à verre sur la commune. Le Maire rappelle qu'il est possible d'envisager l'installation de bennes enterrées, subventionnées en partie par le SMICTOM.

P. LABART et P. WATSON ont visité le site d'incinération des déchets ménagers de Villefranche (le SYTRAIVAL). Les résidus et déchets ultimes sont stockés à Misérieux, dont le centre de stockage sera saturé d'ici 2 ans. P. LABART signale qu'elle fera un exposé le vendredi 11 juillet à 18h à la mairie sur le cycle de l'eau.

## **I – Bruit Autoroute**

Le Maire informe qu'un courrier a été transmis aux députés Charles de la Verpillière et Philippe COCHET, pour demander leur intervention auprès d'APRR pour la réalisation d'un mur antibruit. Les riverains du bords de Saône concernés en sont informés.

## **J – Commission Environnement**

F. BLOCH fait le point sur la dernière commission environnement. Il est constaté le vol de nombreux plants dans les jardinières. La commission a proposé de ne plus remplacer les fleurs volées. En septembre, les membres de la commission feront une tournée à vélo pour faire un point sur le fleurissement, sur les poubelles et les bancs. Il signale que l'ambrosie doit être arraché entre le 10-15 juillet et fin août. E. DOY indique qu'il y a beaucoup d'ambrosie en bord de Saône.

## **K – SCOT**

La procédure de révision du SCOT est lancée. Le projet de fusion du SCOT Val de Saône Dombes est en cours de discussion.

F. BLOCH informe qu'aucune remarque du SCOT n'a été faite sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Bernard .

## **L – CAUE**

Le Maire et F. BLOCH ont rencontré le CAUE de l'Ain (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), concernant le projet multi-loisirs, pour avoir une base de travail.

Le CAUE a déjà travaillé sur l'aménagement de l'Espace Chabrier.

## **M – Problème stationnement**

F. BLOCH indique que beaucoup de véhicules se garent sur le parking à côté du restaurant, pour accéder au plan d'eau d'Anse. Le Maire fait part de la fermeture prochaine des barrières sur le chemin de halage.

## **N – Vide-Greniers le 14/09**

## **O – Logements sociaux – Lotissement l'Hermitage**

K. PERRET informe que les logements seront disponibles à la location dès novembre. La commission d'attribution se réunira mi-août pour examiner les demandes. Le loyer est de 660 €/mois. Les logements sont réservés aux personnes retraitées.

Le Maire propose de faire paraître une annonce dans le magazine Notre Temps, pour faire une large publicité. Il est demandé aux conseillers municipaux de faire circuler l'information.

### **P – Mise à disposition salle Chabrier**

K. PERRET indique avoir été contacté par la responsable du projet d'activité physique adaptée pour des personnes traitées pour un cancer à l'hôpital de Villefranche, en partenariat avec le Centre Léon Bérard.

Il s'agit de proposer aux patients un temps d'activité physique adaptée à leur maladie entre 2 chimiothérapies, en ayant accès à une salle d'exercice le mardi matin, de 10h00 à 11h30.

Il serait possible de mettre à disposition l'Espace Chabrier, libre pendant ce créneau.

Il s'agit d'accueillir 10 personnes maximum, pour faire de la gym en cas de mauvais temps.

Le Maire propose de mettre à disposition la salle pendant un an. Il sera demandé la signature d'une convention de location, la remise de chèques de caution et d'une attestation d'assurance. Le conseil, à l'unanimité, accepte cette mise à disposition.

### **Q– Commission des Finances CCDSV**

P. WATSON indique qu'un premier calcul de la répartition des charges entre les 19 communes a été présenté. La dotation de solidarité attribuée à la commune de St Bernard (69 000 €) devrait diminuer drastiquement (de 50 %). Rien n'est décidé pour le moment.

Concernant les finances communales, P. WATSON que les principales dépenses sont déjà engagées, notamment en investissement (Rue de la Saône, Plateau de la Grande Seiglière).

### **R – Travaux Bâtiments**

Des travaux seront faits dans la cave de l'école pour résoudre le problème d'humidité.

P. LABART est chargée de trouver un nouveau système de fermeture pour les toilettes publiques de l'Espace Chabrier.

### **S – Chemin du Four à Pain**

G. LEFEBVRE demande où en est le dossier du Chemin du Four à Pain. Le Maire indique que pour l'instant une discussion est en cours avec M. RICHARD, afin de trouver une solution à l'amiable, en concertation avec les riverains.

Le SMICTOM ne ramasse plus les poubelles sur le chemin.

F. BLOCH précise qu'il n'y a pas de servitude de passage, mais le chemin est ouvert à la circulation depuis plus de 30 ans.

### **T – Cantine**

A-B MONOT demande si une décision a été prise concernant la cantine. S. MAZZOTTI informe qu'ils sont en attente d'un rendez-vous avec M. VIENOT, le Président de la cantine. Elle précise qu'elle a visité les locaux de la cantine. Le contrat avec le prestataire devra être revu, les aliments arrivent sans être découpés, ce qui engendre du travail en plus. Le prix du repas à la rentrée sera de 4,75 €.

Le Maire souligne qu'il faut être vigilant car le déficit se creuse. F. EYRAUD précise que dans leurs prévisions, il y a un déficit de 4 000 €, en raison des charges devenues trop lourdes. Pour aider au financement la mise en place de manifestations pourrait être une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.